

# Partager, c'est dans notre culture!



## Programme de bourses d'études – Édition 2018

### Catégorie musique

#### 1. Objectif

La Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville a à cœur la réussite scolaire et souhaite encourager les élèves et étudiants à maintenir leurs efforts pour atteindre leurs objectifs afin de devenir des citoyens actifs dans la société québécoise et engagés au sein de leur communauté. Ce programme annuel de bourses d'études ne vise donc pas qu'à reconnaître l'excellence, mais aussi les **efforts et la persévérance** des élèves et des étudiants qui maintiennent un bon rendement scolaire. La pondération tiendra compte de la difficulté d'intégrer un programme musical intensif à un parcours scolaire à temps plein.

#### 1.1. Objectifs spécifiques

- ❖ Contribuer à l'épanouissement et au développement des jeunes talents musicaux.
- ❖ Promouvoir la musique comme outil de développement pour la jeunesse.
- ❖ Reconnaître et encourager le talent, l'effort et l'engagement musical des jeunes envers leurs études et leur communauté.

#### 2. Bourses offertes dans cette catégorie

10 bourses seront attribuées pour la catégorie Musique.

Primaire	3 <sup>e</sup> cycle	2 bourses de 200\$
Secondaire	1 <sup>er</sup> cycle	2 bourses de 250 \$
	2 <sup>e</sup> cycle	2 bourses de 300 \$
Collégial		2 bourses de 500 \$
Universitaire		2 bourses de 750 \$

Les bourses seront confirmées aux récipiendaires à la fin avril et remises à une date qui sera confirmée ultérieurement.

#### 3. Conditions d'admissibilité

- Être membre en règle de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville en date du 16 mars 2018, donc détenir un compte Jeunesse Desjardins ou être bénéficiaire désigné d'un compte de type « parent pour enfant » à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville.

- Être âgé de moins de 30 ans.
- Être dûment inscrit dans un programme spécialisé en musique dispensé par une institution d'enseignement publique ou privée située sur le territoire de la Caisse (Sainte-Thérèse, Boisbriand, Rosemère, Bois-des-Filion, Lorraine et le secteur Fontainebleau à Blainville).

#### 4. Critères de sélection

Pour le volet académique, le jury, composé d'administrateurs élus et de représentants de la direction générale, est nommé par la Caisse pour évaluer chaque candidature à partir des critères de sélection suivants : dossier scolaire (performance académique, maintien et amélioration).

Pour le volet musical, le jury de sélection est composé de professionnels de la musique dont la compétence et la crédibilité sont reconnues. Ces juges sont nommés par la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville. La décision du jury est sans appel.

Outre la qualité technique de la prestation musicale présentée via la vidéo déposée sur YouTube, le jury évaluera les candidats selon les critères suivants :

- Aptitudes musicales et potentiel de développement
- Attitude, présentation et motivation
- Originalité et émotivité de l'interprétation.

Note : la pondération tiendra compte de la difficulté d'intégrer un programme musical intensif à un parcours scolaire à temps plein.

#### PRESTATION MUSICALE SUR VIDÉO



Afin d'évaluer leur compétence « musicale », chaque candidat devra déposer sur YouTube une vidéo le montrant en interprétation continue (sans coupure) selon les paramètres techniques suivants :

## Nombre de pièces

Pour tous les niveaux, les candidats devront interpréter deux (2) pièces de caractère contrastant et, pour le classique, d'époques différentes.

## Durée totale

Primaire	min. : 2 minutes	max : 8 min.
Secondaire	min. : 3 minutes	max : 10 min.
Collégial et universitaire :		
	min. : 6 min	max : 25 min.

- L'étudiant doit exécuter ses pièces de mémoire à l'occasion de sa prestation devant la caméra (aucune partition).
- Pour toutes les catégories, les études ne sont pas acceptées.

Ces prestations seront évaluées « à distance » par les membres du jury.

## **YouTube**

- Choisir dans les paramètres de confidentialité :  
**NON RÉPERTORIÉ**

Expédier le lien à l'adresse :  
[communications@cdesjardinstdb.com](mailto:communications@cdesjardinstdb.com)

**La prise de vue devra inclure un plan large où nous pourrons voir le musicien et son instrument en totalité, en tout temps.**

Pour le chant, les partitions soumises au jury doivent faire état de la mélodie et du thème interprétés.

## **5. Règlements généraux**

- Une seule candidature sera acceptée pour les six catégories du programme de bourses d'études.
- Le choix du jury est sans appel.
- Le jury se réserve le droit de ne pas distribuer toutes les bourses si le nombre de candidatures est insuffisant ou que les exigences (dont la performance) ne sont pas rencontrées dans les dossiers soumis à son attention.
- Les récipiendaires d'une bourse acceptent que leur nom et photo soient utilisés par la Caisse pour la promotion de sa distinction coopérative auprès des membres et du grand public.
- Sur demande, les récipiendaires devront fournir une preuve qu'ils sont toujours aux études à temps plein au moment de recevoir leur bourse en argent.
- Les employés et les dirigeants de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, ainsi que leurs

enfants et toute personne qui vit sous leur toit, ne sont pas éligibles.

## **6. Inscription**

La date limite d'inscription est le **vendredi 16 mars 2018 à 16 heures**. Le formulaire d'inscription et le règlement sont disponibles sur le site internet de la Caisse, à l'adresse suivante :

[www.desjardins.com/caissetheresedeblainville](http://www.desjardins.com/caissetheresedeblainville)

Le formulaire peut être rempli électroniquement (à l'écran) puis imprimé, ou imprimé et rempli à la main.

## **PROCÉDURES ET PIÈCES À L'APPUI**

- Remplir et signer le formulaire d'inscription.
- Transmettre un PDF des partitions des 2 prestations musicales présentées sur vidéo.
- Transmettre le lien YouTube de vos prestations musicales à [communications@cdesjardinstdb.com](mailto:communications@cdesjardinstdb.com) au plus tard le 16 mars 2018 à 16 h.
- Rédiger et annexer au formulaire d'inscription un court texte (maximum 500 mots) dans lequel vous exprimez les raisons pour lesquelles votre candidature devrait être retenue.
- Annexer la photocopie de vos relevés de notes ou bulletins (les résultats des deux dernières années scolaires complètes).
- Pour les étudiants de niveaux collégial et universitaire, joindre une photocopie du formulaire d'inscription de la session en cours ou de l'horaire de la présente session.
- Ne présenter AUCUN autre document.

**NOTE** : Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les exigences énoncées dans le règlement ne pourront être évalués par le jury de sélection.

Le dossier de mise en candidature, incluant le formulaire dûment rempli et toutes les pièces à l'appui, doit être déposé à l'accueil du siège social de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville situé au 201 boul. Labelle, Sainte-Thérèse, ou acheminé par courrier **au plus tard, le vendredi 16 mars 2018 à 16 heures**, à l'adresse suivante :

**Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville**  
Service Communications et marketing  
201, boulevard Labelle  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6

Pour toute précision ou information complémentaire :  
450 430-6550 poste 7171222 ou 7171135



**Desjardins**  
Caisse Thérèse-De Blainville